

**SAPONAIRE OFFICINALE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**SAPONARIA OFFICINALIS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Saponaria officinalis ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Plante entière fleurie, fraîche, *Saponaria officinalis* L.

IDENTIFICATION

- A. Herbacée, généralement glabre, pouvant mesurer jusqu'à 70 cm de hauteur. Rhizome traçant brun-rouge très ramifié, d'environ 1 cm de diamètre, de section jaune et pourvu de nombreuses racines adventives. Tige dressée, cylindrique, simple ou légèrement rameuse, verte lavée de rougeâtre, à renflements au niveau de l'insertion des feuilles. Feuilles opposées, entières, ovales, lancéolées de 10 cm de long, aiguës au sommet et à la base ; feuilles inférieures pétiolées ; limbe vert glauque, de 3 à 5 nervures longitudinales. Fleurs pentamères roses ou plus rarement violet-rose ou blanches, d'un diamètre de 2 cm environ, rassemblées en cymes bipares terminales ; sépales verts, soudés sur la moitié de leur longueur, formant un long tube cylindrique, strié longitudinalement, terminé par 5 dents aiguës ; pétales libres généralement entiers présentant à la base un ongle inséré dans le calice et 2 petites languettes à leur gorge ; androcée composé de 10 étamines et gynécée de 2 carpelles soudés, sans division interne.
- B. Examinez au microscope un fragment de l'épiderme inférieur de la feuille en utilisant de la *solution d'hydrate de chloral R* : épiderme recouvert d'une cuticule finement striée, composé de cellules à parois sinueuses et de nombreux stomates de type anomocytique ou, plus rarement, de type diacytique (2.8.3), fréquemment accompagné de parenchyme lacuneux dont certaines cellules contiennent de grosses macles d'oxalate de calcium ; épiderme du bord du limbe présentant des cellules en papilles arrondies, inclinées vers l'extrémité distale de la feuille.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 60,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C, pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de saponaire officinale préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie, fraîche, *Saponaria officinalis* L.

Teneur : au minimum 0,080 pour cent *m/m* de flavonoïdes totaux, exprimés en vitexine (C₂₁H₂₀O₁₁ ; M_r 448,4).

PRODUCTION

Méthode 1.1.10 (2371). Drogue coupée en fragments de 5 à 7 cm. Durée de macération : 3 à 5 semaines.

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-vert.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg d'*harpagoside R* et 5 mg d'*aucubine R* dans 40 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R (5-40 µm) [ou plaque au gel de silice pour CCM R (2-10 µm)].

Phase mobile : eau R, méthanol R, acide acétique glacial R, chlorure de méthylène R (2:3:8:15 V/V/V/V).

Dépôt : 40 µL [ou 20 µL] en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm [ou 7 cm].

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez de la solution d'*anisaldéhyde R* puis chauffez à 100-105 °C pendant 10 min. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Haut de la plaque	
Harpagoside : une bande brun-rose -----	Une bande violette -----
Aucubine : une bande brun-gris -----	Une bande bleu-gris Une bande brune Une bande orangée ----- Une bande gris-vert Une bande brune
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,8 pour cent *m/m*.

DOSAGE

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

Solution mère. Prélevez 2,000 g de teinture mère et complétez à 100,0 mL avec de l'éthanol à 60 pour cent V/V R.

Solution à examiner. Dans un ballon à fond rond, introduisez 5,0 mL de solution mère. Evaporez à siccité sous pression réduite et reprenez le résidu par 5,0 mL d'un mélange de 10 volumes de méthanol R et de 100 volumes d'acide acétique glacial R puis transvasez dans une fiole jaugée de 25,0 mL. Rincez le ballon avec 5,0 mL d'un mélange de 10 volumes de méthanol R et de 100 volumes d'acide acétique glacial R et versez dans la fiole jaugée. Ajoutez 10,0 mL d'une solution d'acide borique R à 25,0 g/L et d'acide oxalique R à 20,0 g/L dans de l'acide formique anhydre R et complétez à 25,0 mL avec de l'acide acétique glacial R.

Liquide de compensation. Dans un ballon à fond rond, introduisez 5,0 mL de solution mère. Évaporez à siccité sous pression réduite et reprenez le résidu par 5,0 mL d'un mélange de 10 volumes de méthanol R et de 100 volumes d'acide acétique glacial R puis transvasez dans une fiole jaugée de 25,0 mL. Rincez le ballon avec 5,0 mL d'un mélange de 10 volumes de méthanol R et de 100 volumes d'acide acétique glacial R et versez dans la fiole jaugée. Ajoutez 10,0 mL d'acide formique anhydre R et complétez à 25,0 mL avec de l'acide acétique glacial R.

Trente minutes après l'ajout du dernier réactif, mesurez l'absorbance à 401 nm de la solution à examiner par comparaison au liquide de compensation.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Calculez la teneur pour cent m/m en flavonoïdes totaux, exprimés en vitexine, à l'aide de l'expression :

$$\frac{A \times 500}{m \times 628}$$

en prenant 628 comme valeur de l'absorbance spécifique de la vitexine.

A = absorbance de la solution à examiner à 401 nm,

m = masse de prise d'essai de teinture mère, en grammes.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française 2010